

**050 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**050 - Fonctionnement de l'Assemblée  
départementale - Propositions  
financières - Budget primitif de 2018**

**Rapport n° CD/2017/137**

**Service Chef de file :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

**Service(s) associé(s) :**

A5 – Direction de la communication / E2 - Direction des finances et de la commande publique / E6 - Direction des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions financières du budget primitif 2018, relatives au fonctionnement des services de l'Assemblée du Département du Bas-Rhin, ainsi que de décider de renouveler l'adhésion à l'Assemblée des Départements de France, à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales, et à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux.

Il est également proposé au Conseil Départemental d'attribuer une subvention à l'Amicale des Conseillers Départementaux et des anciens Conseillers Généraux pour un montant de 150 000 € pour l'année 2018.

Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
F	Indemnités, charges et formation	2 268 773,36	2 327 100,00	2 350 100,00
F	Frais de mission et de déplacements	101 039,06	122 000,00	119 000,00
F	Cotisations - Organismes divers	289 307,88	279 185,00	266 000,00
F	Frais divers	156 453,43	148 000,00	142 400,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 815 573,73</b>	<b>2 876 285,00</b>	<b>2 877 500,00</b>

Pour l'exercice 2018, les propositions budgétaires concernant le fonctionnement de l'Assemblée s'élèvent à montant total de 2 877 500 euros.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée regroupe les indemnités, charges et frais de formation des élus, les dépenses liées au fonctionnement des réunions des assemblées, et les dotations des élus.

Il comprend également des propositions d'attribution de subventions, dont celle versée à l'Amicale des Conseillers Départementaux et Anciens Conseillers Généraux, chargée de verser une retraite aux anciens Conseillers Généraux.

Le montant des dépenses est constant. Il reflète la volonté de l'Exécutif départemental de contenir les frais malgré la progression inévitable de certaines dépenses.

**05010 – Indemnités, charges et formation**

L'augmentation des indemnités liée à l'évolution du point d'indice est compensée partiellement par la rigueur budgétaire exercée sur l'ensemble du budget de fonctionnement de l'Assemblée.

La formation des élus, dépense obligatoire, est maintenue à 15 000 euros depuis 2 ans.

Il est proposé de renouveler pour 2018 l'adhésion du Département à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des Conseillers Départementaux.

Les modalités d'adhésion de la collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 euros, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 euros.

L'adhésion institutionnelle permettrait d'obtenir un tarif préférentiel pour l'inscription des Conseillers Départementaux aux sessions, formations et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de renouveler l'adhésion à l'IFET pour 2018 et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

### **05020 – Frais de mission et de déplacements**

Le projet de budget a été ajusté à la baisse au regard des comptes administratifs des deux dernières années et des engagements réellement constatés en 2017.

Les crédits qu'il est proposé d'affecter aux frais de mission et de déplacements ont ainsi été diminués de 3 000 € et s'élèveraient à 119 000 € pour 2018.

### **05030 Cotisations – Organismes divers**

Le Département adhère depuis de nombreuses années à l'Assemblée des Départements de France (ADF). Cet organisme regroupe les élus des Départements de France. Il permet un travail en réseau, assure une veille juridique et contribue à l'élaboration et à l'évolution des textes législatifs.

La cotisation prévisionnelle du Département du Bas-Rhin est estimée à 87 000 euros. Ce montant, calculé par l'ADF sur la base du nombre d'habitants du département, évolue d'année en année.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de renouveler la cotisation l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'ADF pour 2018 et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

Le Département adhère également à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL). L'association, à la disposition des Départements, permet à leurs principaux collaborateurs, notamment à la Direction générale, de disposer d'un espace de partage d'expériences, de stratégies, d'outils de l'exercice de leurs responsabilités et de dialogue avec les autres Institutions, notamment l'Etat.

La cotisation pour 2018 serait inchangée à 17 000 euros.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de renouveler l'adhésion à l'ASERDEL pour 2018 et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

Conformément à la délibération n° CP/2016/363 du 4 juillet 2016, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'affecter un montant de 150 000 € pour l'année 2018 à l'Amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux. Cette subvention a pour objectif principal le versement d'une retraite aux anciens Conseillers Généraux.

### **05040 – Frais divers**

Les frais de retranscription des débats de l'Assemblée ont été maintenus à hauteur de 8 000 €.

La Commission des finances et des affaires générales, réunie le 07 décembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 050 – Fonctionnement de l'Assemblée et décide d'affecter les crédits nécessaires pour renouveler, en 2018, l'adhésion du Département aux organismes suivants :*

*- Cotisation à l'Assemblée des Départements de France (ADF)  
pour un montant de 87 000 €;*

*- Cotisation à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités  
Départementales et Locales (ASERDEL)  
pour un montant de 17 000 €;*

*- Cotisation à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET) pour un montant  
de 3 100 €.*

*Le Conseil Départemental décide également d'engager 3 000 € en vue de réaliser une  
journée de formation en intra à Strasbourg avec l'IFET sur une problématique à finaliser.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY